

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 089-218904183-20230619-DC23_116-AU



affiché le 20/06/23

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 – 116

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE
CONTRAT DE LOCATION AVEC PITNEY BOWES POUR LA MACHINE A AFFRANCHIR

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'offre reçue le 3 mai 2023 ;
- Considérant la nécessité de prolonger la location de la machine à affranchir de la collectivité ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le renouvellement du contrat de location n° 7148816288 (n° client 30250295) avec la Société Pitney Bowes à La Plaine Saint Denis (93456), aux conditions suivantes :
 - Matériel : Machine à affranchir DM300,
 - Durée du contrat : 3 ans (juin 2023 à juin 2026),
 - Loyer annuel : 1043.96 € HT (3 mois offerts),
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 13 juin 2023,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH,
Maire de Tonnerre